

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1985)
Heft: 800

Rubrik: Pour citoyens majeurs

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Lois toisées

Tout, réglementé. Tout, bureaucratisé. Quoi de plus commun que ce sentiment d'être socialement corseté! La vie en quadrillé.

Et selon la logique du pas d'effets sans cause, on remonte à la cause première de cette abondance de lois, de règlements, d'ordonnances qui nous régissent. Les parlementaires, les magistrats, l'administration produisent, dit-on, à plein rendement. C'est leur raison d'être. Les lois s'ajoutent aux lois, les arrêtés aux arrêtés: la pile devient toujours plus haute.

La loi est ressentie aujourd'hui à la fois comme lourde et comme indéchiffrable. Omniprésente et oppressive. Pire: proliférante.

Mais ce sentiment demeure subjectif ou, puisqu'il est communément partagé, intersubjectif. Peut-on, en dépassant cette subjectivité, observer objectivement l'inflation législative.

Une équipe de chercheurs, le professeur Wolf Linder et ses deux assistants Stefan Schwager et Fabrizio Comandini, ont tenté une approche scientifique de la croissance législative¹. Ils ont tenté de la quantifier, de la mesurer, de la classer.

Leur étude porte sur une période vaste, de 1947 à 1982. L'assise est donc assez large pour échapper aux erreurs d'interprétation, dues à l'observation d'une phase trop étroite, subissant des distorsions conjoncturelles.

Tous les actes normatifs de la Confédération et du canton de Vaud ont été recensés. Pas moins de 7000! 5000 pour la Confédération, 2200 pour le canton de Vaud. C'est dire l'ampleur de ce travail minutieux. Il aboutit à des résultats étonnants. La mesure de la croissance ne confirme pas, mais

infirme le sentiment commun: la production de lois et d'actes émanant de l'autorité n'est ni galopante, ni emballée, mais modérée.

Pas de «plus d'Etat» au terme des calculs.

LA MÉTHODE

La recherche repose sur deux postulats méthodologiques.

Le premier veut que la production législative (comme tout ce qui utilise le support verbal) se traduise par un espace, celui nécessaire à la publication. Il faut donc doubler le recensement des actes par un comptage des articles (le Code civil compte par exemple 1000 articles) et des pages. La croissance des articles et des pages se révèle d'ailleurs avec le temps supérieure à celle des actes.

Deuxième postulat: tenir compte des variations de l'ensemble du stock. Car si des lois naissent, d'autres meurent et sont abrogées. L'abrogation allège le stock. Il faut donc établir des bilans annuels.

RÉSULTATS

Les actes en vigueur depuis 1947 au niveau fédéral ont augmenté seulement de 1842 à 1930, soit de 17,5%, ou de huit actes par année. Ce résultat est très faible, comparé aux autres critères de développement de l'Etat: dépenses +280%, effectif du personnel +50%. Faible aussi comparé à la croissance de la population suisse, +43%.

Si le stock a peu augmenté, peut-être est-il soumis en revanche à une «rotation» rapide. Les révisions partielles sont en effet à la hausse. Un très grand nombre d'actes sont révisés, il est vrai, pour tenir compte de l'inflation monétaire. Quoi qu'il en soit, l'extension du «champ législatif» est faible.

L'étude de la croissance du stock vaudois aboutit aux mêmes conclusions.

PROLONGEMENT

L'étude est intéressante aussi, dans sa tentative de répartir par domaine l'activité législative ou d'attribuer aux diverses instances les actes mis en vigueur: qui du Parlement, de l'Exécutif ou des départements exerce le plus souvent le pouvoir? La quantification ne révèle pas un glissement de la loi à l'ordonnance.

Une telle approche néglige — par parti pris méthodologique que les auteurs assument — deux choses: la réglementation para-étatique et surtout la portée des actes. La limitation de vitesse à 80 km/h. sur les routes ne modifie pas le stock. On a simplement passé de 100 à 80. Mais quelle répercussion!

Mais la recherche entreprise reste, dans les limites qu'elle s'est assignées, fructueuse et stimulante. Elle détruit un préjugé. Elle permet de mieux orienter les recherches futures, non strictement quantitatives. Elle stimule l'appréciation politique. Cette constatation, par exemple: depuis 1980, le renouvellement du droit est faible et pose implicitement cette question à explorer. Est-ce que la contrainte étatique n'est pas ressentie aussi lorsque s'applique des normes désuètes? **A. G.**

¹ *Inflation législative. Une recherche sur l'évolution quantitative du droit suisse 1948-82.* Recherche sur le secteur public suisse n° 1. Institut des hautes études en administration publique. Lausanne, 1985.

POUR CITOYENS MAJEURS

La droite pure et dure cherche de plus en plus à se manifester sur le marché des médias. Un nouveau magazine «CH-Zeitkritik» paraîtra dès janvier à Zurich. Deux arguments publicitaires: «Le premier magazine pour les citoyens majeurs» et «Magazine politiquement indépendant des classes moyennes». Extrême-centre, apparemment.